



Finances publiques

Subventions

Subventions aux associations – Pour favoriser le développement de la vie sociale, sportive et culturelle, la commune soutient les associations en leur octroyant des subventions de fonctionnement. Le montant de ces subventions est établi en fonction d'un certain nombre de critères définis et connus des associations. Pour l'année 2018, le montant global de ces subventions a été fixé à 46 525 €, soit une augmentation globale de 5% par rapport à 2017. Une première part, fixée à 60 % du montant de la subvention de l'année précédente, est versée à chaque association pour lui permettre de poursuivre ses activités. Le solde est versé après présentation du bilan de l'année écoulée. Pour l'année 2018, le montant du versement provisoire est fixé comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant définitif 2017	Versement provisoire 2018
ACCA (Chasse)	1 433 €	860 €
Amicale Bouliste	924 €	554 €
Amicale philatélique	62 €	37 €
Atelier de Langues (ALCE)	279 €	167 €
Volley Cornebarrieu Association (VOCA)	1 895 €	1 137 €
Cornebarrieu Arts Martiaux	2 722 €	1 633 €
Badminton Association Cornebarrieu	512 €	307 €
Club Cyclotouriste de Cornebarrieu	145 €	87 €
AOC Football	20 645 €	12 387 €
Anciens combattants	1 068 €	641 €
Association Basket-Ball Cornebarrieu	6 804 €	4 082 €
Cheveux d'argent	1 622 €	973 €
Cornebarrieu on the rock	759 €	455 €
Cornebarrieu Tennis Club	2 734 €	1 640 €
Cornebarrieu Vitalité	2 633 €	1 580 €
Les Maillons libres de l'Aussonnelle (VTT)	72 €	43 €

Subventions exceptionnelles

Amicale bouliste de Cornebarrieu – L'association fêtera son 60ème anniversaire le 1er septembre. Elle a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'aider à organiser cette manifestation. Une subvention exceptionnelle de 500 euros lui est octroyée.

Volley Cornebarrieu Association – Le Voca fêtera son 30ème anniversaire au cours d'une manifestation exceptionnelle qui se déroulera le 2 juin. Une subvention de 500 euros lui est octroyée.

Fixation de tarif

Un stage d'azulejos est organisé dans le cadre de l'atelier municipal de dessin-peinture-sculpture pour adultes. Le tarif de ce stage est fixé. Il sera égal au montant trimestriel de l'adhésion pour un adulte à l'atelier.

Publicité

La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'applique à tous les supports publicitaires, enseignes et pré-enseignes. Les tarifs ont été fixés par délibération du 27 juin 2012 et 25 juin 2014 mais de nouveaux tarifs, applicables à compter du 1er janvier 2019, doivent être votés avant le 1er juillet 2018. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la revalorisation doit s'aligner sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de l'année N-2 soit 1,2 %. Le montant de l'augmentation ne pourra pas dépasser 5 €/m². Pour Cornebarrieu, le tarif de base servant de référence s'élèvera de 15,70 €. Les tarifs maximaux sont fixés comme suit :

Pour les enseignes :

Superficie	7 à 12 m ²	12 à 20 m ²	20 à 50 m ²	> 50 m ²
Tarif 2019	exonération	15.70 €	31.40 €	62.80 €

Pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes

	Support non numérique		Support numérique	
Superficie	< 50 m ²	> 50 m ²	< 50 m ²	> 50 m ²
Tarif 2019	35 €	50 €	65 €	110 €

Patrimoine

Acquisitions

Chemine Saint-James – La commune souhaite acquérir le terrain cadastré ZC 27 d'une superficie de 2 304 m². Ce terrain est situé en zone naturelle du PLU (Plan Local d'Urbanisme), sous la courbe de bruit ; son acquisition va contribuer au maintien et au renforcement d'une zone naturelle pérenne sur ce secteur. Au terme d'un accord amiable, conclu entre la commune et les propriétaires, le montant a été fixé à 4 608 €. Les frais annexes seront supportés par la commune.

Lieu-dit Saint-Clément – Les Etablissements Fonciers Publics Locaux (EFPL) sont des établissements publics ; ils ont pour mission d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. Le 9 mai 2017, à la demande de la commune, l'EFPL de Toulouse Métropole s'est rendu propriétaire d'un terrain nu de 1 607 m², situé au lieu-dit Saint-Clément sur les parcelles cadastrées AX 1654, 1655, 1656 et 1657. La commune va construire une structure multi-accueil pour la petite enfance de 25 berceaux et un Relais d'Assistants Maternels. Une convention de portage a été signée entre l'EFPL et la commune le 2 novembre 2017. Cette cession au profit de la commune a été confirmée le 26 mars 2018. Le montant de la cession, auquel s'ajouteront les frais de notaire, est fixé à 360 000 € HT. Le conseil municipal a validé l'acquisition de ces parcelles.

Convention de servitude

La commune conclut, au profit d'Enedis (ex-ERDF), une convention de servitude pour la construction d'une ligne électrique souterraine, chemin de Barberousse. Cette servitude s'applique sur les parcelles cadastrées AW 310 et 373. La convention est signée « pour la durée de l'ouvrage ou de tout autre ouvrage qui pourrait lui être substitué ». Les frais et émoluments afférents à ce dossier sont supportés par Enedis.

Dénomination de voie

La dénomination de nouvelles voies est de la responsabilité du Conseil Municipal. Une voie a été créée en impasse ; elle desservira un nouveau lotissement à partir du chemin de Cordelle, entre les numéros 23 et 25 sur les parcelles cadastrées AW 516 et AW 145p. Cette voie portera le nom d'Impasse Meilhau, le nom d'une ancienne famille de Cornebarrieu, très implantée dans ce secteur de la ville. Cette dénomination fédère histoire et patrimoine de la ville.

Ressources humaines

Remplacements

Pour faire face à un surcroît de travail pendant la période de congés du personnel titulaire, la ville crée :

- 2 postes d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet

- 6 postes d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet

Ces postes saisonniers sont réservés à de jeunes étudiants habitant la ville et seront répartis sur les mois de juillet et août.

Comité Technique Paritaire

Des Comités Techniques Paritaires sont créés dans chaque collectivité publique employant plus de 50 agents. Le nombre des représentants peut varier de 3 à 5 pour des collectivités de 50 à 350 agents. Pour Cornebarrieu, le nombre de représentants au Comité Technique Paritaire a été fixé à 3 titulaires et 3 suppléants pour chacun des collèges tout en maintenant le paritarisme numérique.

Divers

Conventions

Lire et faire lire – La commune signe avec l'association « Lire et Faire Lire 31 » une convention de bénévolat. Cette association a pour objectif de développer le plaisir de la lecture auprès des jeunes. Ses bénévoles interviennent dans les structures petite enfance, dans les établissements scolaires et pendant le temps périscolaire.

Marathon des Mots – Dans le cadre du 14ème Marathon des Mots, un comédien viendra à la médiathèque lire des extraits d'oeuvres de Laurent Gaudé. Une convention est signée entre la Ville et l'Association « Le Marathon des Mots » pour contractualiser ce partenariat.

Babygym – Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique des établissements de la petite enfance, des activités sont organisées pour favoriser la coordination psychomotrice, l'équilibre, la prise de conscience du schéma corporel... Une convention est signée avec un professionnel formé qui interviendra dans les structures Tom Pouce, Les Pitchounets et le Relais d'Assistants Maternels pour des séances de baby gym.

Intercommunalité

Sitpa – Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Au 19 septembre 2017, le SITPA disposait d'un excédent de trésorerie de 76 615,94 €. Comme prévu dans les statuts, cette somme est reversée intégralement au Conseil Départemental.

Toulouse Métropole – Depuis le 1er janvier 2001, la métropole exerce la compétence eau et assainissement en lieu et place des communes. Toulouse Métropole assume toutes les charges et perçoit toutes les recettes liées au service des eaux usées. En application de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles, la ville de Cornebarrieu transfère à Toulouse Métropole les équipements utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement et eau », soit, deux postes de relevage des eaux usées situées sur les parcelles cadastrées AI 296p et ZC 16p. Ce transfert est effectué à titre gratuit.

Dérogation au repos dominical

Après concertation menée au sein du Conseil Départemental du Commerce (CDC), le conseil municipal avait émis un avis favorable à l'ouverture le dimanche,

- Pour les commerces de détail : les 14 janvier, 1er juillet, 9 septembre, 2, 9, 16 et 23 décembre

- Pour les commerces de détail alimentaires d'une surface supérieure à 400 m² : les 14 janvier, 4 mars, 15 avril, 1er juillet, 9 septembre, 4 novembre, 2, 9, 16 et 23 décembre

Compte tenu du succès du «Black Friday» en novembre 2017, les commerçants souhaitent remplacer l'ouverture du 9 septembre par une ouverture le dimanche 25 novembre 2018. La ville donne un avis favorable.

A savoir

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – www.cornebarrieu.fr rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal – La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 27 juin 18 h 30 à la salle Raymond-Guitard (salle du Conseil Municipal) – Ces séances sont publiques.